

**Demandes d'autorisation
en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire**

Mercredi 13 janvier 2021

13 h

Dossiers : D08-01-20/B-00358, B-00359
Propriétaires (s) : Shadrach Investments Ltd.
Adresse : 688 (686), avenue Hillcrest
Quartier : 15 - Kitchissippi
Description officielle : lot 12, plan enregistré 484
Zonage : R10
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux lots distincts en vue de la construction de deux nouvelles maisons isolées, une maison sur chaque lot. La maison isolée existante sera démolie.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites-ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00358	15,24 m	31,39 m	478,4 m ²	1	686, avenue Hillcrest (maison isolée proposée)
B-00359	15,24 m	31,39 m	478,4 m ²	2	688, avenue Hillcrest (maison isolée proposée)

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire.